



AU CONSEIL COMMUNAL DE
CHAVANNES-DES-BOIS

**Préavis municipal 3/2025 relatif aux comptes communaux 2024
et au rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2024**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous présente le **rapport de gestion** ainsi que les **comptes communaux 2024** pour approbation.

L'exercice 2024 s'est terminé avec un **excédent de charges de CHF 69'383.12** contre un excédent de revenus budgété de CHF 170'802.-.

Les comptes 2024 bouclent donc sur un résultat comptable moins positif que prévu.

Voici les éléments principaux qui contribuent à expliquer la différence en positif :

- une augmentation des rentrées pour l'impôt sur le revenu (ligne 210.4001) de CHF 164'104.- par rapport au montant budgété pour 2024 ;
- une baisse de la contribution à la facture sociale (ligne 720.3510) de CHF 103'800.- en comparaison avec le montant budgété pour 2024.

Les aspects principaux qui contribuent à expliquer la différence en négatif sont les suivants :

- un encaissement de CHF 376'063.- en moins de l'impôt sur la fortune (ligne 210.4002) en comparaison avec la prévision inscrite au budget 2024 ;
- des rentrées de CHF 117'450.- en moins par rapport au montant estimé pour les droits de mutation (ligne 210.4040) ;
- notre contribution sur dix ans au fonds régional pour une mobilité collective et innovante de Région de Nyon d'un montant total de CHF 92'520.- a été imputée sur la ligne 180.3800 (voir préavis 10/2023).

Ces points expliquent en très grande partie la différence entre le résultat des comptes 2024 et la prévision budgétaire pour la même année.

Il convient à préciser que sans l'imputation de la contribution citée au fonds régional de Région de Nyon sur dix ans, les comptes 2024 seraient positifs (+ CHF 13'965.88). Notons également que le Conseil avait validé le préavis respectif lors de sa séance de décembre 2023, raison pour laquelle le montant n'avait pas été inscrit au budget 2024. Les autres éléments clés mentionnés ne ressortent pas de la compétence de la commune.

D'autres différences de moindre importance par rapport au budget 2024 sont relevées dans le préavis sous les thèmes correspondants et en suivant les rubriques du compte de fonctionnement par classification administrative.

Administration communale

Conseil communal

Au cours de l'année 2024, le Conseil communal s'est réuni à quatre reprises. **Il a traité 12 préavis, dont 11 ont été adoptés.** Le préavis municipal 11/2024 a vu son examen reporté au premier semestre 2025, en raison d'un référendum en cours.

Vous trouverez ci-dessous la liste des préavis, présentés dans l'ordre chronologique :

- **PM 01/2024** Règlement des sépultures et du cimetière
- **PM 02/2024** Règlement sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants-droits sur voie publique
- **PM 03/2024** Révision du règlement de la taxe de séjour et taxe sur les résidences secondaires
- **PM 04/2024** Règlement sur le tarif des émoluments du contrôle des habitants
- **PM 05/2024** Comptes et rapport de gestion 2023
- **PM 06/2024** Création d'arrêts de bus pour les transports publics
- **PM 07/2024** Demande de crédit pour la création d'un terrain multisports et d'une zone de fitness en plein air
- **PM 08/2024** Adoption du volet stratégique de la stratégie régionale de gestion des zones d'activités du district de Nyon (SRGZA)
- **PM 09/2024** Arrêté d'imposition 2025
- **PM 10/2024** Abrogation du règlement communal de 2009 sur l'acquisition et la perte de la bourgeoisie
- **PM 11/2024** Adoption des projets de travaux routier et levée des oppositions
- **PM 12/2024** Budget 2025

Lors de la séance du 11 mars 2024, **M. Renato Di Gisi a été élu président du Conseil communal** pour la période du 1er avril au 30 juin 2024. Conformément au règlement communal, cette élection a été reconduite lors de la séance du 18 juin 2024 pour un mandat d'une année.

En 2024, **le bureau du Conseil a constitué à cinq reprises des commissions ad hoc**, chargées d'examiner les préavis municipaux PM 1/2024 à PM 8/2024, ainsi que PM 9/2024, PM 10/2024 et PM 11/2024 (dont le traitement est reporté).

Dans le respect de la coutume et du tournus, le président du Conseil communal de Chavannes-des-Bois a convié ses homologues des autres communes de Terre Sainte à un repas convivial au Restaurant du Relais des Chasseurs. Cette rencontre a permis d'échanger sur les préoccupations partagées au sein de la région. Enfin, dans un esprit de cohésion et de reconnaissance envers les conseillères et conseillers communaux, une **visite guidée du SITSE ainsi que de la caserne du SDIS Terre Sainte** a été organisée.

Cette visite s'est conclue par un cocktail dînatoire, marquant la clôture des activités du Conseil communal pour l'année 2024.

Municipalité

Après **l'élection tacite de Mme Rita Alma à la Municipalité** lors de l'élection complémentaire du 21 janvier 2024 et de son assermentation quelques jours plus tard, la Municipalité a pu opérer au complet pour le reste de l'année.

Les cinq membres de la Municipalité ont participé aux réunions et séances de plus d'une vingtaine **d'associations et d'organismes intercommunaux et interrégionaux** auxquels la commune de Chavannes-des-Bois est partie prenante. Une liste quasi exhaustive est jointe à ce préavis pour information.

La visite annuelle traditionnelle de la Préfecture du district de Nyon aux autorités communales s'est déroulée le 30 octobre en présence de M. Fargeon, préfet.

Autorités

Selon la nouvelle fiduciaire, **les indemnités du Conseil, de la Municipalité et les charges sociales doivent être présentées au brut** et ainsi refléter les charges réelles. Précédemment, les charges dans les comptes 100.3000, 100.3010 et 100.3060 étaient présentées selon les nets effectivement versés. Ainsi les charges sociales représentaient la part de l'employé et de l'employeur.

Ressources humaines

L'année 2024 montre une grande stabilité au niveau des employés communaux. Ces derniers se sont distingués autant par leurs compétences que par leur engagement en faveur de la collectivité, et ont bénéficié de plusieurs formations internes et externes. Aucun changement notable n'est intervenu dans les taux d'activité des employés.

Le montant sur la ligne 110.3010 (traitement divers) concernant **le total des salaires des employés communaux est très proche du montant inscrit au budget (+ CHF 4'479.-)**.

Contrôle des habitants

Le contrôle des habitants fournit aux autorités et aux administrations publiques les renseignements dont elles ont besoin, y compris à des fins statistiques, au sujet des personnes établies dans sa commune.

La population totale de Chavannes-des-Bois a légèrement diminué et se monte à **985 habitants au 31 décembre 2024** (1022 en 2023), dont 336 étrangers (y compris les 75 internationaux avec cartes diplomatiques). Durant l'année, le contrôle des habitants a notamment enregistré 60 nouveaux arrivants, 88 départs ainsi que 2 naissances, 4 décès et 6 naturalisations.

En juin 2024, la Municipalité a proposé au Conseil communal de simplifier le **règlement sur le tarif des émoluments du contrôle des habitants** datant de 1999, et de mettre à jour les tarifs pratiqués. Pour l'essentiel, le nouveau règlement reprend le modèle cantonal et fixe des tarifs dans la moyenne basse des tarifs pratiqués dans les communes voisines. Ce préavis a été accepté par le Conseil communal le 18 juin et mis en pratique par la suite.

Relations extérieures

Le processus pour lancer **l'étude d'un projet de fusion des huit communes de la région de Terre Sainte a été abandonné** en octobre 2024 vu que les électeurs de Tannay et Coppet avaient rejeté le projet, alors que les six autres communes de Terre Sainte avaient très largement soutenu leur préavis commun respectif.

De ce fait, la contribution financière de notre commune à l'étude en question de CHF 6'672.20, décidé par le Conseil en 2023 (PM 1/2023), est devenue caduque.

Informatique

La Municipalité a continué d'investir dans la modernisation des prestations à la population, avec notamment l'adoption de la solution eDemenagement. Grâce à cet outil, il est désormais possible de faire l'annonce en ligne afin d'enregistrer simplement une arrivée et un départ en une seule étape et éviter ainsi des déplacements au guichet. Cette nouvelle possibilité n'engendre pas de coûts supplémentaires par rapport à une annonce faite sur place.

Après avoir introduit toute une série de mesures de **sécurité informatique** en 2022 et 2023, la Municipalité a mandaté en 2024 une entreprise spécialisée pour mener un **audit informatique sur la partie infrastructure du système d'information**. Celui-ci a révélé plusieurs vulnérabilités sur les installations réalisées lors du déménagement dans le nouveau bâtiment communal. Les mesures préconisées ont été prises en 2024 et continueront d'être implémentées en 2025.

Manifestations

En 2024, de multiples manifestations ont de nouveau été proposées aux habitants. L'année a commencé en beauté avec une soirée pour les nouveaux naturalisés du village avec une introduction à la préparation d'une fondue pour les jeunes.

Nous avons **maintenu les manifestations habituelles** (Pâques, rencontre des aînés, brunch de la rentrée, Halloween et la fête de Noël) **ainsi qu'une journée portes ouvertes des associations sportives** lors de l'inauguration du nouveau terrain de sport.

Ce fût l'année du **1^{er} août pour Chavannes-des-Bois** : une belle soirée pour les trois communes concernées avec une allocution par Mme Christelle Luisier, présidente du Conseil d'Etat vaudois.

Le dépassement sur le compte 110.3170 par rapport au budget 2024 est entièrement compensé par les rentrées liées aux manifestations qui sont imputées sur la ligne 110.4390.1.

Il y a eu deux éditions de « L'Echo des Bois » l'année dernière. La vente de publicité aux entreprises locales a permis de couvrir partiellement les frais d'impression.

Honoraires et prestations de services

Le dépassement sur la ligne 110.3180 s'explique presque entièrement par des **honoraires non anticipés** en lien avec la **reprise de la bourse communale** mi-2024 par la Fiduciaire Heller SA ainsi que des charges supplémentaires pour la **mise à jour de l'archivage** des documents importants de la Commune.

Service des intérêts généraux

Notre quote-part aux **projets DISREN votés en 2024** par le Conseil intercommunal de la Région de Nyon **ainsi que les acomptes du plan de décaissement prévisionnel** pour des investissements adoptés les années précédentes s'élèvent à CHF 25'461.- en 2024 (140.3520). **Le versement est donc de CHF 9'539.- en moins du montant indiqué au budget 2024.**

Le budget ordinaire de la Région de Nyon pour 2023 est cependant financé par une contribution annuelle de **CHF 25.- par habitant** (110.3520).

Tourisme

La Municipalité ayant pour le moment renoncé au projet pour une vidéo de présentation de la commune ou à apporter des changements majeurs au site internet, **aucune dépense n'a été inscrite sur la ligne 160.3145 en 2024.**

Relevons aussi que le Conseil a adopté la révision du règlement pour la taxe de séjour et taxe sur les résidences secondaires en juin 2024, ce qui devrait a priori améliorer un peu les rentrées respectives pour la commune dès 2025.

Transports publics

En 2024, la fréquentation sur l'ensemble de la **ligne TPN 813** (Chavannes-des-Bois – Coppet – Crassier) **a augmenté de 7% par rapport à l'exercice précédent**, atteignant 382'763 voyageurs. Par rapport à 2019, année de référence avant la pandémie, cette hausse s'élève à 17%. Malgré une certaine intégration du télétravail dans les habitudes professionnelles, la ligne continue donc de gagner du public.

Pour ce qui concerne l'arrêt de Chavannes-des-Bois, les TPN ont enregistré 78 montées et 64 descentes en moyenne du lundi au vendredi. À titre de comparaison, ces chiffres étaient respectivement de 68 montées et 59 descentes en 2023, et de 80 montées et 66 descentes en 2019. **La fréquentation est donc revenue à un niveau comparable à celui d'avant la pandémie.**

Concernant la ligne nocturne TPN 891 (Afterbus), un total de 2'502 voyageurs a été comptabilisé au départ de la gare de Coppet durant l'horaire 2024, ce qui représente **une baisse d'environ 19% par rapport à l'année précédente**. Ce service nocturne de fin de semaine fera l'objet d'une réflexion commune avec les autres villages concernés afin d'évaluer et d'adapter le modèle d'offre.

La ligne TPG 55, qui propose une fréquence de courses environ deux fois plus élevée que la ligne TPN 813, a connu une forte progression de la fréquentation ces dernières années. En 2024, elle s'est stabilisée par rapport à 2023.

Plus précisément, les TPG ont comptabilisé 30'571 montées et 34'302 descentes à l'arrêt de Chavannes-des-Bois, soit une moyenne quotidienne de 84 montées et 94 descentes. En comparaison, les moyennes s'élevaient à 83 montées et 90 descentes en 2023, contre 56 montées et 62 descentes en 2019.

Avec l'horaire 2024, la ligne 55 a été renforcée par trois courses supplémentaires au départ de Versoix les samedis et dimanches matin à 1h21, 2h21 et 3h21. Dès la première année, la population a montré un véritable intérêt pour ces nouvelles courses : le total annuel des mouvements à l'arrêt de Chavannes-des-Bois s'élève à 415 montées/descentes, soit **une augmentation de 260%** par rapport à 2023, dernière année de service de la ligne Noctambus en provenance de la place Bel-Air à Genève.

La participation communale versée au canton pour la ligne 813 s'élève à CHF 52'149.- (180.3510). La contribution pour les courses supplémentaires de cette ligne, ainsi que pour la ligne TPN 891, s'élève à CHF 13'782.-. À cela s'ajoute une participation de CHF 931.- pour l'agrandissement de la station de bus de Coppet, portant le total à CHF 14'714.- (180.3512).

Comme déjà mentionné en premier page, **un fonds de réserve de CHF 92'520.-** a été constitué en 2024 à la suite de l'acceptation, par le Conseil communal, du préavis 10/2023 relatif à la participation communale au Fonds régional pour une mobilité collective et innovante pour la période 2024–2034 (180.3800).

Enfin, notons que **le préavis 6/2024 incluant la création de deux arrêts de bus, un terminus technique pour la ligne TPG 55 ainsi qu'un trottoir à l'entrée du village côté Nyon** a bien animé la vie politique de la commune. Après que le Conseil avait validé cet investissement à 18 contre 12 voix et 2 abstentions lors de sa séance en octobre 2024, des opposants ont lancé le tout premier référendum communal contre une décision du Conseil. Vu que le nombre requis de signatures a été atteint dans les délais, les électeurs de la commune pourront s'exprimer sur le sujet lors d'une votation en 2025.

Finances

Au niveau du total des revenus des **impôts (ligne 21)**, on notera que le **résultat de l'exercice 2024 est moins réjouissant que l'estimation au budget** (- CHF 343'609.-).

Si les rentrées concernant l'impôt sur le revenu (210.4001) n'ont presque pas bougé entre les comptes 2024 et ceux de l'année précédente (- CHF 20'498.-), **l'écart respectif au niveau de l'impôt sur la fortune (210.4002) est d'autant plus important** (- CHF 448'741.-). Cette différence s'explique notamment par des rentrées d'impôt sur la fortune exceptionnelles en 2023 qui concernaient les années 2011 à 2022 pour un montant de CHF 595'374.-. Pour comparaison, les rentrées d'impôt sur la fortune en 2024 qui concernent les années précédentes ne s'élèvent qu'à CHF 127'691.- (donc CHF 467'683.- en moins par rapport à 2023).

Une baisse d'autres revenus fiscaux budgétés, notamment de l'impôt à la source sur la ligne 210.4003 (- CHF 64'663.-) ainsi que concernant les droits de mutation indiqués à la

ligne 210.4040 (- CHF 117'450.-) **explique également la différence entre le résultat de la rubrique 21 des comptes 2024 et le montant au budget pour la même année.**

Il convient également de noter que le nombre d'habitants a légèrement baissé fin 2024 par rapport à fin 2023 (37 habitants en moins), alors que nous tablions sur une légère augmentation du nombre d'habitants lors de l'élaboration du budget.

Notons enfin le **prélèvement sur le fonds de réserve impôts au bilan** (9282.2) de CHF 70'475.-, estimé par le canton et qui est indiqué comme revenu sur la ligne 210.4800 des comptes 2024.

Quant à la rubrique 22 des comptes (service financier), **notre contribution à la péréquation horizontale sur la ligne 220.3520 est un peu plus élevée que prévu** (+ CHF 39'699.-), mais le résultat entre charges et revenus de la rubrique 22 est presque identique à la différence respective au budget 2024.

En novembre 2024, la Municipalité a procédé à un renouvellement de deux prêts pour un total de CHF 3.1 Mio. **La dette communale se situe toujours à CHF 6.9 Mio.** fin décembre 2024. Les détails se trouvent sous la rubrique concernant les emprunts. Le total des intérêts versés pour les emprunts en question est indiqué sur la ligne 220.3220 (CHF 115'975.-).

Notons également que **quatre placements monétaires de courte durée** ont été effectués par la Municipalité avec des liquidités excédentaires dans le courant de 2024 pour un rendement total de presque CHF 8'000.- (220.4220).

À la suite de la résiliation de contrat par l'ancienne Fiduciaire A.L. Rummel à Nyon, **la Municipalité a conclu début mai 2024 un contrat avec la Fiduciaire Heller SA à Nyon.** Ce sont donc des employés de la Fiduciaire Heller qui ont assuré la bonne tenue de la comptabilité communale 2024. Ils se sont également acquittés durant l'année écoulée de diverses prestations complémentaires (établissement de factures, suivi des encaissements, rappels, etc.).

Enfin, **le Conseil communal a validé à l'unanimité la proposition de la Municipalité de baisser le taux d'imposition de deux points pour l'année 2025**, à savoir de fixer le taux à 66% de l'impôt cantonal de base (voir PM 9/2024). Après de longues années d'attente et de patience, **les contribuables de Chavannes-des-Bois auront ainsi enfin droit à la première véritable baisse des impôts communaux depuis 2017.**

Domaines et bâtiments

Installations de tennis

La reprise du Tennis Club de Chavannes-des-Bois s'est réalisée selon le planning, avec une mise en service au printemps 2024. Le nombre de locations à l'heure et le nombre d'abonnés sont plus ou moins conformes aux prévisions. Les coûts d'achats ainsi que les charges de rénovation et de mise en service de cette installation ont toutefois occasionné un dépassement sur les lignes 350.3110, 350.3140 et 350.3180 qui s'explique notamment par **une réalisation en 2024 des travaux de serrurerie pour le nouveau système de badge** initialement prévus et budgétés en 2023. Par ailleurs, et contrairement à ce qui été visible au moment de la reprise du TCCB, des travaux de réparation urgents du cabanon et du sol en

béton des courts de tennis se sont révélés nécessaires pour ne pas compromettre durablement l'infrastructure. Ces travaux, initialement prévus pour 2025, ont donc été réalisés avec une année d'avance.

De ce fait, un prélèvement de CHF 36'000.- du fonds de réserve développement communal (9282.6) a été effectué afin de neutraliser au niveau du résultat ces travaux supplémentaires pour une nouvelle infrastructure de la commune.

Ancien local Municipalité

L'ancien local de la Municipalité qui se situe à côté de la voirie communale est loué à l'atelier « La Boîte abricot » depuis juin 2022. Les locataires nous ont annoncé la **résiliation du contrat** pour la fin mai 2025. La Municipalité a dès lors entamé la recherche fin 2024 afin de trouver de nouveaux locataires.

Ancienne Fruitière

À la suite des travaux intérieurs effectués en 2023, la partie extérieure des **rénovations a eu lieu en 2024 avec les façades du bâtiment et les boiseries qui ont été repeints**. Il y a aussi eu quelques tuiles du toit qui ont été remises en état. Le coût de ces travaux d'entretien nécessaires a été imputé sur la ligne 352.3140 et il correspond presque entièrement au montant budgété pour 2024.

Hangar & local cantonnier

En anticipation de la fête du 1^{er} août et pour utilisation lors des manifestations futures, la Municipalité a **investi dans des accessoires à rajouter aux tentes de la commune**, tels que des bars et illuminations, pour un montant de CHF 3'291.-. Ceci explique le léger dépassement sur la ligne 353.3110.

Plusieurs **travaux de réparation et rénovation ont été nécessaires pour le hangar (353.3140)** : remplacement de vitres, rénovation de la porte, et création d'une paroi en métal pour cacher les containers à déchets.

Relais des Chasseurs

Au début de l'année, le **remplacement de l'équipement frigorifique dans la cuisine** du restaurant s'est relevé nécessaire pour un montant de CHF 3'643.-, ce qui explique le léger dépassement sur la ligne 356.3110.

Les **stores endommagés sur la terrasse ont été remplacés** avant l'été. Le montant respectif était prévu dans le budget 2024.

Bâtiment communal - Abri PC

Pour éviter des accidents avec des enfants qui descendaient la rampe sur les trottinettes à pleine vitesse, **une barrière pivotante a été installée en bas de la rampe (357.3110)**.

La remise en état de l'abri PC a continué en 2024 avec les derniers travaux nécessaires, c'est-à-dire la rénovation de la salle de stockage et de la salle de judo, le lessivage de la salle de stockage ainsi que de la rampe. Malheureusement il y a eu **quelques imprévus en**

2024 avec le remplacement des roulements moteurs, le dépannage et la remise en service de la centrale de sonorisation, ainsi qu'une panne de chauffage pendant les vacances de Noël. Afin d'éviter tout problème sanitaire, des tests de l'eau ont été effectués et ce sont relevés négatifs pour la légionnelle. Un contrat annuel a néanmoins été mis en place pour contrôler la qualité de l'eau, vu que la consommation d'eau est relativement faible, ce qui augmente les risques. **Tout ces travaux d'entretien nécessaires et imprévus dans le bâtiment communal expliquent le dépassement sur la ligne 357.3140.**

Quant aux **locations des diverses salles du bâtiment communal**, elles **ont toujours du succès** et les rentrées respectives dépassent de plus de CHF 16'000.- le montant qui avait été budgété pour 2024 (357.4270).

En ce qui concerne le **revenu de la vente d'électricité produite par l'installation photovoltaïque sur le toit du bâtiment communal**, il est directement inclus dans les décomptes de factures de la Romande Energie (357.3120). Sans aller dans les détails et tenant compte que l'installation n'a été mise en fonction qu'au printemps, nous constatons que **le montant des charges d'électricité, eau, chauffage et assurances pour l'année 2024 est plus de CHF 18'000.- moins élevé que celui aux comptes 2023**. Cet écart est en lien avec les estimations dans le PM 4/2023 pour le total des économies et revenus annuels concernant l'installation photovoltaïque (- CHF 17'029.-).

Place de pique-nique

Le point à relever pour la rubrique 358 concerne le **remplacement et la pose d'un cheneau en inox** afin de mieux protéger une partie des tables à la place de pique-nique (358.3140).

Crèche

La location des sous-sols de la crèche est toujours à 100%. Les quelques soucis rencontrés avec les ascenseurs ont été réparés.

Suite à la validation du préavis PM 9/2023 par le Conseil, la Municipalité a réalisé dans le jardin de la crèche **une installation incluant une voile d'ombrage ainsi qu'un parasol** au début de l'été 2024. Un **avenant au contrat de bail** entre l'APEJ et la Municipalité déterminant l'augmentation respective du loyer a ensuite été signée en octobre 2024.

Travaux

Service technique

En 2024, la Municipalité et l'administration ont **traité 20 demandes de permis en matière de police de construction**, dont :

Avant-projets	3
Avis de travaux nécessitant une autorisation municipale	8
Demandes dispensées d'enquête (72d RLATC)	5
Demandes CAMAC avec enquête	4

Durant le même exercice, 18 permis de construire ont été délivrés :

Autorisations municipales	1
Validations d'installations photovoltaïques	9
Permis dispensés d'enquête publique (72d RLATC)	7
Permis CAMAC soumis à l'enquête publique	1

Enfin, 7 permis d'habiter/d'utiliser ont aussi été délivrés par la commune pendant la même période.

Les émoluments encaissés liés aux permis de construire (compte 410.4310) s'élèvent à CHF 11'144.- pour 2024.

Routes

Les charges liées à l'entretien des routes (compte 430.3140) se sont révélées plus élevées que prévu, atteignant CHF 45'775.- contre CHF 30'000.- initialement budgétés.

Cet écart s'explique principalement par **des travaux de réfection** devenus urgemment nécessaires en cours d'exercice sur la chaussée du **chemin Jules-Coindet**, pour un montant total de CHF 23'014.-.

Il convient aussi de relever la **mise en fonction de trois bornes de recharge sur le parking des sports** au printemps 2024 et dont les revenus sont imputés sur la ligne 430.4359.

Quant à la réhabilitation de la route cantonale RC7, **grâce à une intervention concertée des trois communes concernées** (Chavannes-des-Bois, Commugny et Chavannes-de-Bogis) auprès de quelques députés **au Grand Conseil vaudois en début d'année**, **ce dernier a renvoyé le projet au Conseil d'Etat pour complément d'étude et modifications** (piste cyclable et mesures environnementales) comme souhaité par la Municipalité.

Parcs, promenades, cimetière

S'agissant du **compte 44**, l'exercice 2024 présente à nouveau un **excédent de dépenses**, principalement lié à la **finalisation du projet d'arborisation** amorcé à la fin de l'année 2023. Ce projet a inclus la plantation de haies, d'arbustes indigènes diversifiés ainsi que de prairies fleuries, dans une optique de promotion de la biodiversité.

Ces charges supplémentaires ont été plus que compensées par une subvention cantonale d'un montant de CHF 12'920.- (440.4659) ainsi qu'un prélèvement sur le fond réserve d'arborisation de 13'900.- (9280.3).

Concernant les travaux de rénovation du cimetière, il convient de relever des dépenses additionnelles à hauteur de CHF 4'421.- pour des jalons, ainsi que de CHF 4'648.- pour des prestations de services liées à la mise à jour du cimetière.

Notons aussi qu'en mars 2024, le Conseil communal a adopté la proposition de la Municipalité de **revoir le règlement du cimetière afin de clarifier les rôles et**

responsabilités dans ce domaine. Par ailleurs, la Municipalité a également mis à jour début 2024 le plan du cimetière.

Ordures ménagères et décharge

En ce qui concerne le compte 45, les coûts sont restés globalement stables, conformément aux prévisions budgétaires. Toutefois, une diminution des recettes a été constatée, notamment en raison d'une baisse des revenus issus de la taxe sur les déchets (450.4300), qui s'élèvent à CHF 85'194.- contre CHF 92'000.- prévus au budget ainsi que concernant la rétrocession de la taxe au sac (- CHF 10'527.-) sur la ligne 450.4343. Cette situation a nécessité un prélèvement sur le fonds de réserve (451.4810) afin d'équilibrer la rubrique 45, confirmant ainsi la décision de la Municipalité de ne pas réduire la taxe déchets 2024 pour les adultes de manière prématurée.

Il convient toutefois de souligner la bonne gestion de la déchetterie intercommunale (451.3524), qui affiche une charge de CHF 88'071.- contre un montant au budget de CHF 90'826.-, ceci notamment grâce à une augmentation des recettes ayant permis de compenser largement l'évolution des coûts.

Notons aussi que la Municipalité a régulièrement informé le Conseil et la population au sujet du projet de la décharge des Tattes-de-Bogis.

Instruction publique et cultes

En 2024, la responsable des écoles et de l'accueil de jour a participé aux séances mensuelles du Codir de l'APEJ, au Conseil intercommunal de ladite association, ainsi qu'au CESCOT.

En 2024, le nombre d'enfants Chavannus en primaire était de 85 et le nombre en secondaire était de 45. Il y a donc eu une baisse du nombre d'enfants de la commune dans les écoles publiques en 2024, ce qui s'est traduit par une diminution importante des charges liées à l'APEJ de 8.9%. Ainsi, en additionnant les charges sur les lignes 150.3523, 510.3520.1, 520.3520.1 et 710.3522.1, la différence entre les comptes et le budget 2024 s'élève à – CHF 98'032.-.

Au courant de l'année, le CI de l'APEJ a entre autres pris les décisions suivantes : reprise et transformation de locaux aux Perrières à Coppet pour créer 24 nouvelles places parascolaires ; la hausse de capacité d'accueil à l'UAPE de Bogis-Chavannes et le préparatif à l'ouverture de l'UAPE durant les vacances scolaires. Il y a eu un changement de direction dans les deux établissements scolaires avec le départ à la retraite de la directrice du primaire et le changement d'emploi du directeur du secondaire. Au CESCOT, les discussions concernaient notamment la sécurité routière, l'enclassement par pôles et la mise à jour du règlement

Régie des Eglises

La contribution de notre commune à la Régie des Eglises de Terre Sainte a diminué de CHF 3'911.- par rapport à l'année passée (580.3520), principalement en raison de la bonne gestion des fonds de réserve et de leur utilisation.

Police

En ce qui concerne la rubrique corps de police (61), **les charges sont moins élevées qu'au budget : CHF 233'644.- contre CHF 242'433.- prévues.** Cette différence s'explique entre autres par des coûts moins élevés pour les ASP en raison d'une vacance de poste pendant plusieurs mois.

En termes de sécurité, **la situation à Chavannes-des-Bois peut être qualifiée de bonne**, avec une stabilité des vols et cambriolages en 2024 par rapport à l'année précédente.

Lors du Conseil communal de juin 2024, la Municipalité a présenté un **nouveau règlement sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants-droits sur la voie publique**. En effet, celui-ci devait être révisé à la suite de l'installation de places de stationnements dédiées aux véhicules électriques. Par la même occasion, la Municipalité a profité de cette révision pour revoir à la baisse les tarifs des macarons, en cohérence avec la pratique des communes voisines.

Défenses contre l'incendie

Les comptes sont conformes au budget, à savoir CHF 25'296.- comme prévu (compte 650.3520), et cela malgré une attribution importante au fonds de remplacement des véhicules et du matériel, en vue de la substitution d'un camion et d'un véhicule officier ces prochaines années.

Depuis quatre ans, le nombre d'interventions est en augmentation, et une fois de plus, les intempéries ont contraint le SDIS à intervenir 37 fois sur des inondations dues aux éléments naturels y compris un renfort en personnel le 26 juin pour venir en aide aux pompiers de Morges lors des multiples inondations qui ont frappé la région.

En termes d'effectifs, le SDIS Terre Sainte comptait à fin 2024 un total de 72 sapeurs-pompiers (62 hommes et 10 femmes).

Protection civile

Les charges de notre participation à l'ORPC sont moins importantes que prévues, à savoir CHF 20'467.- contre CHF 22'637.- au budget (660.3520).

Malgré une légère baisse des effectifs, le nombre de jours de mobilisation a augmenté en 2024, avec au moins un engagement par mois.

Dans le détail :

- 3'362 jours de service ont été comptabilisés, soit une hausse de 5,5% par rapport à 2023. Cette augmentation s'explique notamment par la mise sur pied d'un cours d'une semaine dédié aux contrôles des abris.

- Les deux tiers de ces jours, soit 2'376, ont été consacrés à l'instruction.

Avec plus de 900 jours de mobilisation, l'engagement "Paléo" demeure l'événement phare en matière d'intervention en faveur de la collectivité.

- En revanche, les interventions d'urgence ont fortement diminué. Contrairement aux homologues du district voisin, l'ORPC de Nyon n'a pas subi d'intempéries majeures ni d'accidents autoroutiers notables.

Sécurité sociale

Service social

La contribution de notre commune à l'unité d'accueil de Coppet (ligne 710.3522.1) a passablement baissé par rapport au budget 2024 (- CHF 27'795.-).

En 2024, le travailleur social de proximité a quitté ses fonctions. La municipalité a demandé à la nouvelle travailleuse sociale d'organiser un événement Oasis comme déjà fait d'autres années, mais malheureusement il n'y a pas eu de participants. Cependant elle reste toujours disponible à la Baraka et au sein des écoles.

Sports

L'inauguration du terrain de sport au mois de mai a marqué un moment fort pour la promotion du sport en 2024 et cette infrastructure est maintenant entièrement opérationnelle, pour le plus grand plaisir des jeunes et moins jeunes habitants du village. Dans le cadre de l'inauguration du nouveau terrain de sport, la Municipalité a aussi organisé **une journée portes ouvertes pour tous les clubs et associations** qui proposent des activités sportives à Chavannes-des-Bois.

En octobre 2024, le Conseil communal a adopté le **préavis 7/2024 concernant la création d'un terrain multisports et d'un fitness en plein air sur la parcelle communale n° 4**. Cette nouvelle infrastructure communale, subventionnée autant par la Fondation du sport vaudois que par le Canton, devrait voir le jour en été 2025. Elle s'inscrit dans la perspective d'un renforcement de la centralité du village autour du bâtiment communal et vient compléter idéalement les installations sportives existantes (terrain de sport, courts de tennis, table de ping-pong, jeu d'échecs et piste de pétanque). Pour plus détails, voir le préavis 7/2024.

Comptes de bilan – Engagements hors bilan

Emprunts

La situation des emprunts au 31 décembre 2024 (compte 922 au bilan) s'élève au total à CHF 6'900'000.- et se présente comme suit :

- CHF 1'800'000.- auprès de la SUVA à Lucerne, au taux d'intérêt annuel fixe de 1.29%, échéant le 11 juillet 2025 ;
- CHF 1'500'000.- auprès de la Fondation institution supplétive LPP à Zurich, au taux d'intérêt annuel fixe de 1.05%, échéant le 11 juillet 2025 ;
- CHF 2'000'000.- auprès de Compenswiss à Genève, au taux d'intérêt annuel fixe de 2.02%, échéant le 30 novembre 2026.
- CHF 1'600'000.- auprès de la Banque Swissquote à Gland, au taux d'intérêt annuel fixe de 0.95%, échéant le 18 novembre 2027 ;

Rappelons que le plafond d'endettement voté par le Conseil général le 13 décembre 2021 est de CHF 9'500'000.-.

Engagements hors bilan

Dans le contexte des engagements hors bilan au 31 décembre 2024, le tableau joint à ce préavis fait ressortir que :

- le cautionnement dans le cadre d'ARSCO SA s'élève à CHF 1'092'000.-.
- le cautionnement dans le cadre de l'ORPC (Organisation régionale de la protection civile du district de Nyon) se monte à CHF 15'325.65.

Les **comptes communaux 2024** ont été **révisés** par GF AUDIT SA fin avril 2025.

Conclusion

En conclusion, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

le Conseil communal de Chavannes-des-Bois

- Vu le Préavis municipal 3/2025 relatif aux comptes communaux 2024 et au rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2024
- Où le rapport de la Commission de gestion
- Attendu que l'objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide

- 1) d'approuver les comptes communaux 2024 tels que présentés
- 2) d'approuver le rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2024
- 3) de donner décharge à la Municipalité pour la gestion 2024
- 4) de donner décharge à la Commission de gestion

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 28 avril 2025

MUNICIPALITE DE CHAVANNES-DES-BOIS

Le Syndic

La Secrétaire

Roberto Dotta

Samantha Martin

Annexes : **Bilan** au 31 décembre 2024 et **engagements hors bilan** au 31 décembre 2024
Compte de fonctionnement par classification administrative 2024
Compte de fonctionnement par nature 2024
Tableaux des **investissements** (préavis-amortissements) et des **réserves**
Liste des **associations et organismes** auxquels la commune participe